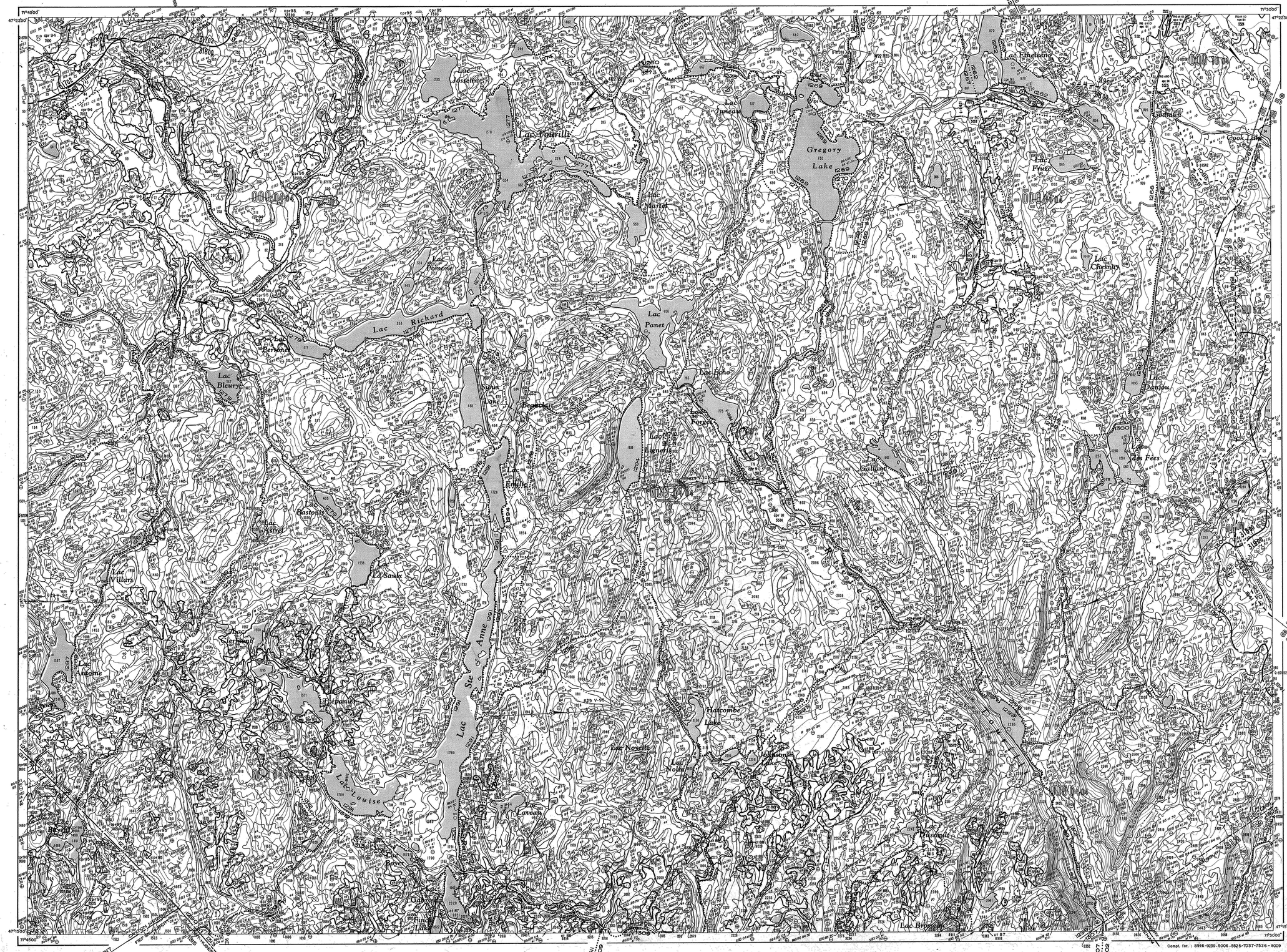

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe avec protection du peuplement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Sylvicoupe partielle (sur sol gelé)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Entretien conservatoire
Récolte dans les bâtiées balsées (sécheresse literie)

N.B. Des sous-versions indiquent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence composée prédomine)
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinettes
— — à mélèze
— — (plantation)

Pessière
— (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédomine)
— — à mélèze
— — à sapin
— — à épinette noire
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire ou épin. rouge)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— — de sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse
— — (aucune essence composée prédomine)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinettes
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — (le pin blanc occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédomine)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédomine)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec sapin
— — (plantation)

Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédomine)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — (plantation de pin sylvestre)

Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédomine)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédomine)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — (aucune essence composée prédomine)
— — à épinette noire
— — à épinette noire ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze japonais)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance Tolérant	Tendance Intolérant
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (P)	F1 (P,GI)
— — — — avec pin blanc	F1 (P)	F1 (P,B)
— — — — avec pin rouge	F1 (P)	F1 (P,R)
— — — — avec résineux	F1 (P)	F1 (P,S)
— — — — avec épinettes	F1 (P)	F1 (P,E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (P)	F1 (P,EN)
Bouleau à bouleau blanc avec résineux	BB (P)	BB (P,S)
— — — — avec épinettes ou rouge	BB (P)	BB (P,E)
— — — — avec pin gris	BB (P)	BB (P,GI)
— — — — avec pin blanc	BB (P)	BB (P,B)
— — — — avec pin rouge	BB (P)	BB (P,R)
— — — — avec résineux	BB (R)	BB (P)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc	BJ (P)	BJ (P,B)
— — — — avec pin rouge	BJ (P)	BJ (P,R)
— — — — avec résineux	BJ (P)	BJ (P,S)
Peuplerais (ver) avec	PE (P)	PE (P,GI)
— — avec pin gris	PE (P)	PE (P,GI)
— — avec pin blanc	PE (P)	PE (P,B)
— — avec pin rouge	PE (P)	PE (P,R)
— — avec épinette noire ou rouge	PE (P)	PE (P,EN)
— — avec résineux	PE (P)	PE (P,S)
Peuplier rouge résineux	EV (P)	EV (P,S)
Peuplier faux-tremble	EV (P)	EV (P,GI)
— — à pin blanc	EV (P)	EV (P,B)
— — à pin rouge	EV (P)	EV (P,R)
Mélangé à feuillus tolérants	MFN (P)	MFN (P)
— — sur station humide	MFN (P)	MFN (P)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
— sur station sèche
Bouleau
— à bouleau blanc
— à bouleau jaune
Peupleraie
— à peuplier rouge
Chênaie
— à bouleau blanc
— à bouleau jaune
— à hêtre
Mélangé d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de peuplier
— de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé sec
Désnudé et semi-désnudé humide
Zumée

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bandes
Coupe partielle par trouées
Coupe partielle plus épaisseur légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Brûlis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
30 (ans)	0-30 ans
40 "	31-40 "
50 "	41-50 "
70 "	51-70 "
90 "	71-90 "
120 "	91-120 "
120 "	121 ans et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	70-30 (ans)
30-50 "	30-50 "
50-70 "	50-70 "
70-90 "	70-90 "
90-120 "	90-120 "
120-70 "	120-70 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune (ou indifférent): Plus d'1 peuplement de feuillus indifférent, indifférent des tiges entre 0 et 30 ans.
Bouleau peuplement (majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux (ou indifférent): Plus d'1 peuplement de feuillus indifférent, majorité des tiges plus de 60 ans.
Autres peuplements (majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (m 0-4)	2 (m 4-8)	3 (m 8-14)	4 (m 14-20)	5 (m 20-25)	6 (m 25-)
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 60%	°
Forte	61 à 80%	°
Abrupte	81% et plus	°

Superficie minimale de pente = 0,5 ha
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. BLAIS, MORIN, LAVOIER ET ASS.
SIGNATURE: Claude Blais
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S GI C3 c3 50 H
S: défoliation
GI: classe de pente
C3: classe de l'origine
c3: perturbation
50: classe de hauteur
H: classe de densité
c: sous groupe d'essences
C: groupement d'essences

R C5 e 66 D1
R: classe de pente
C5: classe de l'origine
e: perturbation
66: classe de hauteur
D1: classe de densité
e: type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 3
Unité de gestion: 32
Unité d'aménagement: -1
Unité de sondage: 5*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 10
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 31
Bassin primaire: 9
Bassin secondaire: 00
Unité de gestion privée
Municipalité: 20
Division de recensement: 560
Municipalité
Cadastre
Porcelle: 9410
Région écologique: 86

M.R.C. 380 JACQUES CARTIER*

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne: 1981-1987
Carte forestière: Année de publication: 1982-1988
Année de révision: 1989

Divisions territoriales en date du 82/01/1
Déclinaison magnétique: 18° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-P-9	21-M-12	21-M-11	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-P-8	21-M-5	21-M-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-P-1	21-M-4	21-M-3	

21 M/5 S.E.